



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 48448

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur le cinéma numérique. Il lui demande de lui dresser un bilan du cinéma numérique en France.

Texte de la réponse

Les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel sont au coeur d'une transition décisive vers le « tout numérique » que les pouvoirs publics doivent résolument accompagner. La technologie numérique est déjà largement utilisée dans la production audiovisuelle et cinématographique, pour les tournages mais aussi pour toute la chaîne de postproduction des oeuvres. Pour les industries techniques, elle est également plus qu'entamée et le ministère de la culture et de la communication a fortement soutenu cette filière avec les programmes d'aide du Centre national de la cinématographie (CNC) qui ont consacré plus de 25 MEUR à l'équipement numérique entre 2003 et 2008. Une étude sur les besoins en matière de qualification et de formation des salariés du secteur, à laquelle le CNC s'est associé, a été récemment lancée à l'initiative de la fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM). Le CNC contribue au financement de cette étude, aux côtés notamment du ministère en charge du travail et des relations sociales, de la région Île-de-France. La numérisation des salles de cinéma est également un enjeu majeur de ces prochaines années. Le parc mondial de salles numériques s'est largement développé depuis 2006 en particulier aux États-Unis. En France, le déploiement ne s'est véritablement amorcé que depuis la décision, fin 2007, du circuit CGR de convertir l'ensemble de ses salles (au nombre d'environ 400) au numérique d'ici 2009, rejoint depuis par d'autres circuits, comme Europalaces. À la fin du mois de mars 2009, 442 salles de 136 établissements étaient équipées sur notre territoire et 700 salles sur les 5 418 que compte notre territoire devraient l'être d'ici la fin de l'année. La politique menée par le ministère de la culture et de la communication dans ce domaine est de faciliter la généralisation des équipements numériques pour les exploitants et de faire en sorte que toutes les salles puissent s'équiper dans un délai raisonnable. L'objectif est de créer des conditions d'accès à l'équipement numérique pour toutes les catégories d'exploitants, avec le souci prioritaire de maintenir la diversité du parc de salles qui est une garantie de la diversité de l'offre de films sur l'ensemble du territoire. Le CNC, se fondant sur les conclusions du groupe de travail animé de M. Philippe Lévrier, a prévu deux leviers principaux pour accompagner cette évolution, à côté des modèles et des mécanismes du marché : l'aide sélective à la modernisation des salles, qui est destinée à aider les exploitations de moins de 50 salles viendra compléter d'autres aides publiques, notamment celles des collectivités territoriales ; la création d'un fonds de mutualisation ouvert à tous les exploitants et les distributeurs qui le souhaitent, permettra de collecter et de réaffecter les ressources provenant des économies réalisées par les distributeurs. Parallèlement à la numérisation des salles, il convient également de développer une offre variée de films, prêts à être diffusés en numérique. La moitié des films français disposeraient aujourd'hui d'une copie au format et aux normes numériques. Il est donc nécessaire d'accélérer le mouvement de numérisation des oeuvres. Des mesures d'accompagnement de la numérisation des films seront mises en oeuvre. La question du cinéma numérique et des films de patrimoine est également au coeur des travaux engagés par le ministère de la culture et de la communication : une mission a ainsi été confiée à Mme Martine Esquirou sur ce

sujet afin d'étudier, tant pour les salles que pour les distributeurs spécialisés, l'évolution possible de l'offre de films de patrimoine dans le contexte du déploiement de la projection numérique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48448

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4471

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8229